

PROGRAMMATION ET COORDINATION DE LA NORMALISATION

Le Comité d'orientation et de Prospectives (COP) d'AFNOR a demandé, en fin d'année 2002 qu'un groupe de travail, composé de représentants d'AFNOR, de bureaux de normalisation (M. CONTET était un des membres), du SQUALPI et d'un grand client membre du COP, précise les responsabilités des différentes structures en matière de programmation et de coordination de la normalisation, fasse des propositions pour rénover le processus de gestion du programme français de normalisation et revisite les processus d'élaboration des documents normatifs en fonction du type d'enjeu, d'acteurs et de l'impact du sujet. Ce groupe de travail appelé PRC, a cherché à clarifier les fonctions de préparation et de décision en offrant la plus grande transparence du programme et à minimiser les échelons de décision en respectant au plus juste le décret 84-71 et la directive de 1977 qui fixent les règles de fonctionnement du système français de normalisation.

Il a rappelé que le programme des travaux de normalisation est composé de tous les sujets issus d'une structure de normalisation qu'elle soit française, européenne ou internationale et qu'il doit être mis à la disposition des clients de la normalisation ; une nouvelle identification de document est proposée pour intégrer dans le programme français de normalisation, les sujets ISO faisant l'objet d'un suivi par une commission française de normalisation, sans que la publication d'une norme NF ISO ne soit souhaitée. Par contre, le programme n'inclut pas la catégorie des "nouveaux documents" (guide d'application, accord, référentiel de bonnes pratiques).

Le groupe a clarifié les responsabilités entre AFNOR, les bureaux de normalisation et les structures (commissions de normalisation, COS, COP) pour les tâches de préparation, de consultation, de décision et d'engagement pour les nouveaux sujets, les nouveaux domaines de normalisation, les plans d'action des TC et les positions françaises au CEN ou à l'ISO.

Il a précisé le rôle des commissions générales (CG), pour lesquelles il a proposé la nouvelle appellation de "groupe de coordination" pour insister sur leur mission de coordination entre les commissions de normalisation qui les concernent et rappeler que les CG ne préparent pas de normes.

Le groupe a enfin suggéré que, sur la base de documents qu'il a élaborés, AFNOR prépare une plaquette de présentation du système de normalisation destinée aux participants aux travaux des différents structures et un guide à l'attention des responsables de projets de normalisation fournissant des points de vigilance (en fonction de la typologie des acteurs, des enjeux, des attentes des partenaires, des risques d'absence ou de rupture de consensus) et des recommandations.

Les résultats des travaux du groupe PRC ont été présentés à la fois à une réunion des directeurs de bureaux de normalisation et à une réunion du COMOS, instance qui sera sollicitée pour mettre à jour les procédures et règles de fonctionnement du système français de normalisation impactées par les évolutions apportées par le groupe.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à M. P. CONTET (p.contet@unm.asso.fr)